



COMMUNE DE MONTPEZAT-SOUS-BAUZON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2014 À 18 HEURES (salle des délibérations)

Présents : M. Daniel CHAMBON, Mme Chantal PAJOT-HELLEBOID, Mme Lucienne FRANÇOIS, M. Sébastien PLANCHETTE, M. Laurent COUDÈNE, M. Ludovic ASTIER, M. Roland VALLIER, M. Alain MOREELS, Mme Suzanne DUBOULOZ, Mme Nathalie BOUSCHON, Mme Marie-Josèphe GAMONDES, M. Alain FERRERI.

Représentés : M. Emmanuel MOULIN par Lucienne FRANÇOIS, Mme Carine CHAMBON par M. Daniel CHAMBON, M. Bernard ASTIER par M. Ludovic ASTIER.

Secrétaire de séance : Mme Lucienne FRANÇOIS.

FINANCES

Emprunt chaufferie : la chaufferie bois a été réalisée par le Syndicat Départemental d'énergies de l'Ardèche (SDE 07). Du plan de financement, après déduction des subventions (63 %), la contribution qui reste à notre charge (soit 37 % plus la TVA), doit être financée par un emprunt sur 15 ans, au taux de 2,47 % pour un montant de 368 563 € auprès de la caisse d'épargne Loire Drôme Ardèche. Accord à l'unanimité.

Emprunt relais chaufferie : afin de préfinancer la TVA à récupérer et les subventions à venir, un crédit à court terme est proposé sur 18 mois, au taux de 1,88 % pour un montant de 195 697 € auprès de la caisse d'épargne Loire Drôme Ardèche. Accord à l'unanimité.

Décision modificative – chaufferie : Une assurance sur le matériel chaufferie est à prendre à l'année, celle du constructeur étant terminée. Des devis sont en cours. A l'unanimité, les élus donnent leur accord pour mandater le Maire et l'autoriser à signer le contrat.

QUESTIONS DIVERSES

Intercommunalité :

Suite à la fusion des trois communautés de communes « Source de l'Ardèche », « les Grands Serres » et « Porte des Hautes Cévennes Ardéchoises », la nouvelle communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans » a mis à jour les statuts. Lecture en est faite par Mme Chantal PAJOT-HELLEBOID. Le Conseil Municipal :

- Approuve la modification des statuts de la communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans » et la prise de compétence « communication électronique » par la CDC telle que présentée,
- Charge M. le Maire de transmettre la présente délibération au service de contrôle de légalité et ensuite à M. le Président de la communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans ».

Trésorerie de Montpezat-sous-Bauzon :

Concernant la perception, le projet de fermeture au 31 décembre 2014 a été acté. Il faudra se rapprocher de la perception de THUEYTS.

La séance est levée à 19 heures.